

Compte rendu du Conseil portuaire du 7 Octobre 2024

Etaient présents : M. Jeanjean M. Pagel-Grechi Mme Dupas M. Rivière M. Lapene M. Anus Mme Poirel M. Debeaupte M. Pitman M. Bouissonie

<u>Absents excusés</u>: M. Rodier M. Dufour Mme Boisse Mme Moulin-Traffort M. Peisson

M. Mailles M. F.Rivas M. Cecotti M. Bonnefoux

M. le Président accueille les membres du conseil portuaire pour le deuxième conseil portuaire de l'année en mairie, salle de réunion du 1^{er} étage.

M. le Président en profite pour vous présenter : M. DEBEAUPTE, nouveau membre du conseil portuaire, membre du CNP et référent des « surprises » et M. LAMOUROUX, nouveau maitre de port en charge de la zone technique et du plan d'eau. Il travaillera en collaboration avec Jean-Michel MERLE sur le pôle technique des ports.

I. Approbation du compte rendu du conseil portuaire du 19 mars 2024

Le conseil est invité à approuver le compte rendu du dernier conseil portuaire.

Le conseil portuaire approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil portuaire du 19/03/2024.

II. TARIF à partir du 1^{er} janvier 2025

(Rapporteur M. le Président et M. Massot)

Les tarifs et conditions d'usages à partir du 1^{er} janvier 2025 seront soumis au vote du prochain Conseil Municipal.

Lecture du document « Projet Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025 » (rapporteur M. Massot) CF Annexe « Projet Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025 »

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le port a mis fin à une pratique non fondée réglementairement, inéquitable à savoir une tolérance de 20 cm sur la longueur du navire ayant pour conséquence de permettre à certains plaisanciers de payer une redevance inférieure. Lors de cette suppression (ayant concerné plus de 140 navires) nombre de plaisanciers se sont plaints de changer de catégorie de facturation pour quelques centimètres.

Il est rappelé que tous les navires seront mesurés afin d'obtenir les longueurs hors-tout réelles. Les plaisanciers auront la possibilité de faire réaliser une mesure contradictoire en cas de litige.

Le tarif « Lez 4 canaux » a été créé et concerne 15 emplacements situés à proximité du lieu-dit les quatre canaux, rive droite et où les conditions d'accès sont particulièrement difficiles. Le reste des emplacements devient le « LEZ » sans distinction de zone pour éviter les confusions.

Le conseil d'administration du 01/10/2024 a approuvé l'augmentation de 3% des tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025.



Plusieurs modifications de tarifs ont été proposées et approuvées par le conseil d'administration et notamment la disparition du tarif « passager annuel » au profit du tarif escale sur 12 mois pour plus de simplicité et de clarté.

Les tarifs escales ont été modifiés afin d'être le plus concurrentiel possible face aux ports voisins.

Formule saisonnière bassin Paul Riquet :

Constat: les petits emplacements de moins de 7 mètres sont de moins en moins demandés en Occitanie. Une part importante des propriétaires préfère utiliser une remorque, un stockage à terre et la cale de mise à l'eau. Sur 337 places disponibles au bassin Paul Riquet, plus de **60** sont disponibles. **Objectif**: positionner le bassin Paul Riquet comme une offre attractive pour les propriétaires de petites unités qui souhaitent naviguer uniquement pendant la saison.

Une offre attractive sur les 3 mois d'été permettrait de remplir le port pendant la saison estivale pour des propriétaires à même de déplacer et stocker leur bateau à domicile.

En 2024, les tarifs de la Zone Technique ont évolué pour passer à des forfaits. Ces forfaits ont fait l'objet de remarques de la part des plaisanciers propriétaires de petits navires.

Toutefois, soucieux de maintenir une offre de service au plus grand nombre au sein des Ports de Palavas-Les Flots, les services ont étudié une nouvelle offre de forfaits et de tarifs (forte baisse pour les tarifs Saison) notamment pour l'aire de carénage.

NB: L'EPIC a obtenu la double certification **Ports Propres** et **Ports actifs en biodiversité** il y a quelques semaines et il nous appartient désormais de garder ces 2 certifications.

Il est donc important de rappeler l'article 20 du règlement de police du port qui interdit d'effectuer sur le plan d'eau des travaux : ponçage, carénage ou entretien des moteurs, etc...

Le conseil portuaire approuve à l'unanimité la grille tarifaire des Ports à partir du 1er janvier 2025.

III. Modification du périmètre mis à disposition par la commune (Rapporteur M. le Président)

Lors de la préparation des travaux du futur bâtiment d'accueil de l'aire de camping-car, il est apparu que les 4 emplacements d'attente sur voirie publique devant le bâtiment d'accueil n'étaient pas dans le périmètre transféré à l'EPIC. Cependant, ces emplacements peuvent, lorsque l'aire est saturée, faire l'objet d'une occupation pendant plusieurs jours ou tout du moins une nuit

CF Annexe « PLAN MODIFICATION PERIMETRE EPIC »

De plus, une partie du terre-plein contigu à ces places et qui fait l'objet de travaux se trouve également hors périmètre.

Il semble indispensable d'intégrer cette partie au périmètre de gestion de l'EPIC et de fait de demander l'inscription de cette modification de périmètre mis à disposition de l'EPIC par la commune pour un prochain Conseil Municipal.



Il y a également lieu d'informer le Conseil Portuaire qu'une convention Ville/Port vient fortifier les relations quotidiennes et les projets entre la commune et l'EPIC des Ports de Palavas.

Cette convention consent à régler les dispositions budgétaires, financières et comptables qui résultent des échanges et pratiques permettant le bon fonctionnement de la ville au sens large.

Le conseil portuaire approuve à l'unanimité la modification du périmètre mis à disposition à l'EPIC par la commune.

IV. Bilan financier prévisionnel 2024

(Rapporteur M. Massot)

Après 10 mois d'exercice, les prévisions budgétaires font ressortir un résultat :

- Fonctionnement de : 565 162 €

- Investissement de : - 196 971 € (hors RAR et levé d'emprunt)

Un emprunt pourrait être souscrit d'ici la fin d'année en fonction des marchés notifiés.

CF Annexe « Bilan prévisionnel 2024 »

Le conseil portuaire donne un avis favorable à l'unanimité.

V. Projets et travaux 2024-2025

(Rapporteur M. le Président)

- A. Bilan des travaux 2024
- 1- Déploiement des solutions numériques :

Nous avons obtenu 225 563€ de subventions pour le financement des différents projets de numérisation des services et des infrastructures portuaires :

- Sécurisation des pontons avec le changement des **caméras** et la gestion de celle-ci dans un local sécurisé situé à la capitainerie.
- Création du site internet,
- changement de logiciel de gestion portuaire,
- webcams, sont autant de projets pour améliorer les services aux plaisanciers dès 2025.

Des tests sont en cours sur les **bornes électriques** de la capitainerie afin de pouvoir au mieux maitriser les dépenses en fluide.

L'appel d'offre pour l'attribution du marché pour le **déploiement de la WIFI** est en cours, les offres seront analysées dans les prochains jours.

L'appel d'offre pour l'attribution du marché pour le déploiement d'un dispositif de gestion des ouvrages portuaires s'est terminé vendredi dernier, les offres seront analysées dans les prochains jours.

La commission d'appel d'offre devrait se réunir prochainement pour ces 2 marchés.

L'installation d'un radar de vitesse à but pédagogique sur le Lez est en cours.



- 2- Finalisation des travaux et verdissement des parkings ;
- 3- Réaménagement de la promenade entre le parvis de la Capitainerie et le ponton H;

Mise à niveau et mise au norme pour accès PMR tout le long du quai

- 4- Changement de la barrière d'accès au port côté Lez, barrière dite « professionnelle » ;
- 5- Changement des pompes de la station d'avitaillement ;
- 6- Finalisation de l'installation du nouveau Point propre ;

Obtention de la certification internationale Ports propres et ports actifs en biodiversité.

Cette certification valorise l'implication des ports vers des usages plus propres et respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

Le point propre est l'un des projets qui accompagne ce renouveau sur les ports.

Il permettra aux plaisanciers et différents usagers de la zone technique de bénéficier d'un endroit pour jeter, vider et trier l'ensemble de leurs déchets de carénage et de travaux.

Nous en profiterons par ailleurs pour rappeler à l'ensemble des usagers que les travaux à flots sont interdits par le règlement de police sur l'ensemble du port. La baisse des tarifs de la zone technique doit convaincre les plaisanciers de faire leurs travaux sur la zone technique.

7- Installation de **Biohut**

Préservation de la biodiversité marine (actions de restauration et de préservation des espèces)

Dans son engagement dans la certification « Ports Propres », le port de Palavas intègre la biodiversité dans sa démarche en développant un projet d'installation d'équipements en restauration écologique de type habitat adapté aux larves et juvéniles de poissons et ainsi contribuer activement à la promotion et la préservation de la biodiversité dans son port.

Entre mai et octobre 2024, l'entreprise ECOCEAN est venue installée l'ensemble des Biohuts. Un dossier a par ailleurs été déposé auprès de l'Agence de l'Eau afin d'obtenir des subventions pour cette action.

Il s'agit par cette action de favoriser le développement de la biodiversité marine et littorale, de contribuer à la restauration d'un écosystème fragilisé par les activités anthropiques, ainsi que de donner une fonction écologique aux ouvrages existants.

Le port a donc équipé des points stratégiques de l'enceinte portuaire en dispositifs d'habitats adaptés aux larves de poissons et à d'autres espèces marines.

Le dimensionnement du projet comprend l'implantation de 37 habitats de type « nurseries artificielles », selon sept types de dispositifs :

- 15 Biohuts Ponton
- 8 Biohuts quai
- 8 Biohuts digue
- 1 mini biohut ponton pour suivi scientifique
- 1 mini biohut quai pour suivi scientifique
- 2 mini biohut ponton animation
- 2 BioSphère (prototype)



8- Installation d'un hydrophone

Signature d'une convention pour l'installation d'un hydrophone et le suivi de la présence de Crabes bleus à l'embouchure du Lez. En 2024, les ports s'associent à la Fondation Biotope pour la biodiversité afin qu'elle puisse installer un hydrophone dans l'objectif de récolter des données dans le cadre du projet scientifique d'étude et de suivi de l'espèce *Callinectes sapidus*. Ce projet est financé par la DREAL ainsi que par la préfecture de Région Occitanie.

Les ports de Palavas seront relai de la communication des avancées de ces analyses. L'installation de l'hydrophone est prévue pour une durée de 14 mois.

9- Dragage de la passe du Lez

Travaux pluriannuels de dragage d'entretien de l'embouchure du Lez. Valorisation des sédiments par rechargement des plages et/ou confortement de la digue du port.

Envoi du Cerfa n°14734*04 pour le renouvellement de l'autorisation décennale en application des articles L. 122-1 et R. 122-3 du code de l'environnement, afin de déterminer la nécessité de réaliser une étude d'impact concernant le projet de dragage. Accusé réception des services de la DREAL le 28/08/2024 sous le numéro d'enregistrement 2024-013720.

- 10- Réfection et déplacement de la potence fixe
- B. Projets travaux 2025
- 1- Travaux du futur bureau d'accueil de l'aire de camping-car Le Permis de construire modificatif a été déposé au mois d'aout dernier. Le marché sera publié d'ici la fin du mois : Le coût total est porté à 500 000 € du fait de la nature du sol et des fondations qui sont nécessaires de réaliser.
- 2- Poursuite de l'étude de **requalification du quai d'honneur** Les services de l'Etat (DDTM) ont formulé des observations bloquantes. Une demande de rendez-vous a été formulé afin de trouver des solutions d'aménagements qu'ils conviennent à tous
 - 3- Poursuite des projets autour de la transition numérique et notamment le changement de logiciel de gestion
- 4- Poursuite des projets autour de la **transition énergétique**Etude de l'implantation de photovoltaïque sur les toitures et parking du port de sorte à se préparer à l'échéance de 2027 et 2028
 - 5- Etude de la réfection des quais entre la Capitainerie et le Casino
- 6- Etude d'un accord cadre de 4 ans pour remplacer les pontons flottants Le Port va étudier la passation d'un marché sous-forme d'un accord cadre pour le remplacement des pontons flottants à raison d'un ponton par an en commençant par le ponton I (soit I, H, G et F). Ces travaux intégreront le remplacement des bornes de fluides et une réflexion sur le réseau d'alimentation en eau des pontons



7- Création d'une terrasse sur le Lez devant le restaurant l'Assiette de la Mer

Le conseil portuaire donne un avis favorable à l'unanimité.

VI. <u>Les évènements de 2024</u>

Janvier 2024: Les directeurs(-trices) de stations de radio France Bleu étaient réunis aux Ports de Palavas-les-Flots autour de Anne-Marie Amoros, directrice de France Bleu Hérault. L'occasion pour eux d'inaugurer notre nouvelle salle de séminaire située au premier étage de notre capitainerie!

Avril 2024 : EDUCTOUR

Une trentaine de représentants de ports de plaisance d'Occitanie se sont retrouvés à la capitainerie de Ports de Palavas-les-Flots pour découvrir les derniers travaux réalisés pour un montant de 2M€ d'investissement dont 600 000€ d'aides de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie et du département de l'Hérault.

Le directeur Cyril PAGEL-GRECHI, a présenté les principales réalisations : rénovation et agrandissement de la capitainerie, aménagements sur la zone technique en lien avec la démarche de certification Ports propres, installation de la première station bioéthanol avec le partenaire de l'UVPO, Bio Motors, et le verdissement des parkings.

Septembre 2024 : Remise des prix des lauréats de l'Appel à Projet "Transition Numérique dans les Ports de Plaisance".

Les Ports de Palavas ont accueilli le 12 septembre 2024 la remise des prix des lauréats de l'Appel à Projet "Transition Numérique dans les Ports de Plaisance".

Les 5 lauréats sont : le port de Banyuls, le port de Sète, le port de Port-la-Nouvelle, Port-Leucate ainsi que notre port de Palavas-les-Flots.

Porté par Les Ports d'Occitanie et cofinancé par l'Etat et la Région Occitanie, cet appel à projet permet aux Ports de Palavas-les-Flots d'obtenir 225 563€ de subventions pour le financement des différents projets de numérisation de ses services et de ses infrastructures.

En présence de François Xavier Lauch, préfet de l'Hérault, Sébastien Denaja, Conseiller régional de la Région Occitanie, Serge Pallarès, Président de l'UVPO et Christian Jeanjean, Maire de Palavas-les-Flots.

VII. Points divers

Question de M. Anus : Le parking entre la capitainerie et les restaurants possède maintenant un débourbeur / déshuileur est-ce que celui-ci fonctionne ?

Réponse de M. Pagel-Grechi : Nous n'avons pas encore eu de fortes pluies ou une forte montée des eaux. Nous ferons un bilan après un fort épisode météo.

Question : Les compteurs individuels d'électricité sont toujours d'actualité ?

Réponse de M. Pagel-Grechi : Pour l'instant, nous négocions les tarifs de l'électricité. Dans un mois, nous installerons un compteur en tête de chaque ponton afin d'avoir un premier état des lieux. L'important aujourd'hui en dehors de l'électricité c'est l'eau il ne faut pas l'oublier.

La séance est levée à 19h43